

2016

CARTOGRAPHIE

DES MOYENS

DE PAIEMENT SCRIPTURAUX

Bilan de la collecte 2017

(données 2016)

Banque de France
39, rue Croix-des-Petits-Champs – 75001 PARIS
Directrice de la publication :
Nathalie Aufauvre, directrice générale de la Stabilité financière et des Opérations
Réalisation : direction de la Communication

1| L'utilisation des moyens de paiement scripturaux en France

Tableau 1 Bilan des paiements scripturaux en 2016

(nombre de transactions en millions, montant des transactions en milliards d'euros, montant moyen en euros, variation en %)

Moyens de paiement scripturaux	Nombre de transactions		Montant des transactions		Montant moyen
	2016	Variation 2016/2015	2016	Variation 2016/2015	
Paiement carte	11 134	+ 10	499	+ 8	45
Prélèvement	3 963	+ 2	1 492	+ 3	377
Virement	3 753	+ 4	23 697	+ 3	6 314
Chèque	2 137	- 8	1 077	- 8	504
LCR et BOR ^{a)}	82	- 3	266	- 9	3 236
Monnaie électronique	38	+ 5	0,6	+ 47	16
Total	21 107	+ 4	27 032	+ 3	1 281
Retrait carte	1 491	- 2	129	+ 1	87

Source : Banque de France.

a) LCR : lettres de change relevé; BOR : billets à ordre relevé.

En 2016, le volume des moyens de paiement scripturaux (en nombre de transactions) a crû de 4 % pour atteindre près de 21 milliards d'unités, tandis que leur valeur globale a progressé de 3 %, pour un montant de 27 milliards d'euros.

Cette progression reste essentiellement portée par l'augmentation des paiements dits « électroniques » (carte, virement, prélèvement), alors que les paiements dits « nationaux », tels que le chèque et les effets de commerce (LCR – lettres de change relevé – et BOR – billets à ordre relevé), poursuivent leur déclin observé depuis les années 2000.

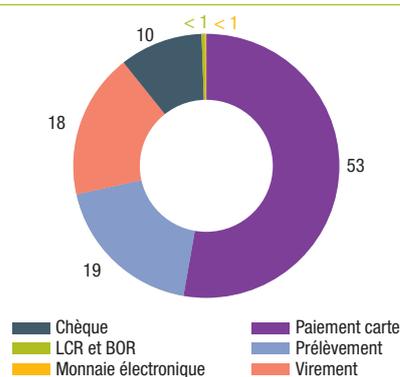
En volume, la carte reste, à l'instar des années précédentes, le moyen de paiement privilégié des Français et est utilisée dans plus de la moitié (53 %) des paiements scripturaux. Le montant moyen d'un paiement par carte diminue toutefois légèrement et demeure relativement modeste. Le repli observé, 45 euros en 2016, contre 49 euros en 2015, s'explique par le fort développement de l'utilisation du règlement sans contact (11 euros en moyenne).

Si le nombre de retraits par carte baisse, leur montant moyen augmente (84 euros en 2015, contre 87 euros en 2016). Cela serait la conséquence de l'essor du règlement sans contact pour les paiements de faibles montants, ne nécessitant plus de retrait carte.

En valeur, le virement représente à lui seul 87 % du montant total des paiements scripturaux, pour un volume en nombre de transactions de 18 % seulement. Il s'agit d'une situation stable par rapport aux années précédentes.

Graphique 1 Répartition du nombre de transactions par moyen de paiement en France

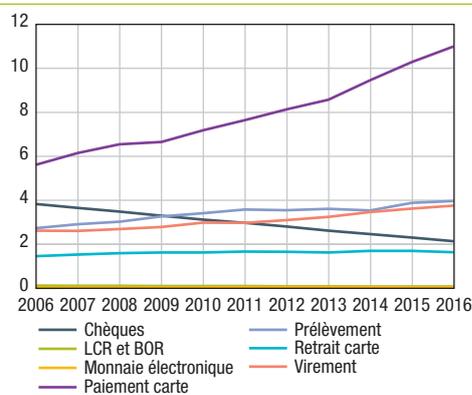
(en %)



Source : Banque de France.

Graphique 2 Volume des transactions par moyen de paiement en France

(en milliards de transactions)



Source : Banque de France.

Le virement se caractérise ainsi par des transactions de montant élevé, dont le montant moyen s'élève à plus d'un million d'euros pour les virements clientèle échangés sur les systèmes de paiement de montant élevé Target2 et EURO1, et 3 622 euros pour les virements SEPA.

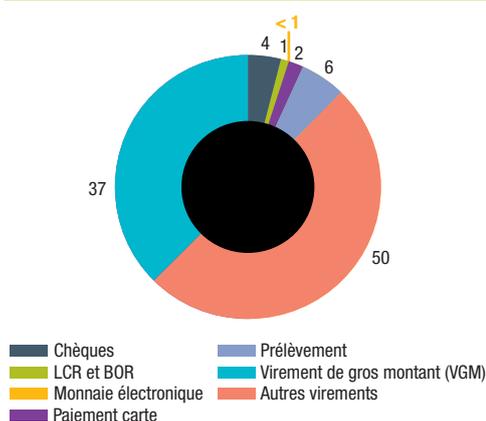
Enfin, en raison du développement des services facilitant les échanges entre particuliers (notamment par applications mobiles), le montant des transactions en monnaie électronique connaît aussi une croissance

significative (+ 47%). L'utilisation de ce mode de paiement reste toutefois globalement limitée au regard des autres moyens de paiement, tant en encours total (près de 600 millions d'euros) qu'en encours unitaire (16 euros).

Les échanges interbancaires (qui regroupent systèmes de paiement de masse et systèmes de gros montant) restent les canaux d'échanges privilégiés, en concentrant 66% des paiements en valeur (37% via les systèmes de paiement de masse et 29%

Graphique 3 Répartition du montant des transactions par moyen de paiement en France

(en %)



Source : Banque de France.

Tableau 2 Valeur moyenne des transactions par moyen de paiement scriptural en France

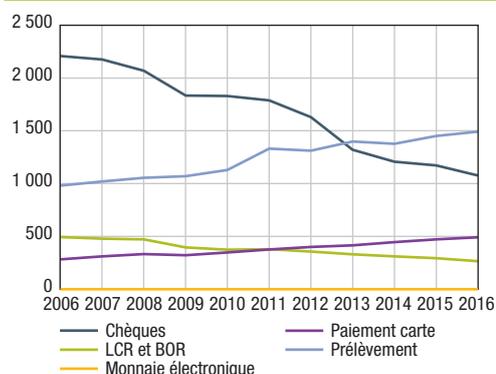
(en euros)

Paiements scripturaux	Montant moyen 2016
Virement de gros montant (VGM)	1 093 380
LCR et BOR	3 236
Virement (hors VGM)	3 622
Chèque	504
Prélèvement	377
Paiement carte	45
Retrait carte	87
Monnaie électronique	16

Source : Banque de France.

Graphique 4 Montant total des transactions hors virements en France

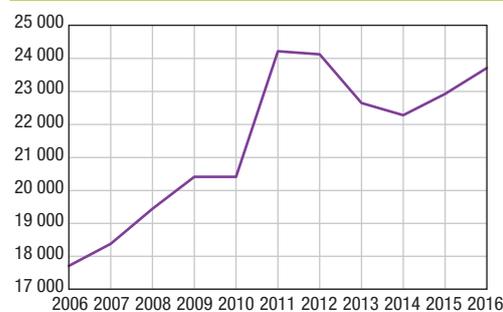
(en milliards d'euros)



Source : Banque de France.

Graphique 5 Montant total des virements en France

(en milliards d'euros)



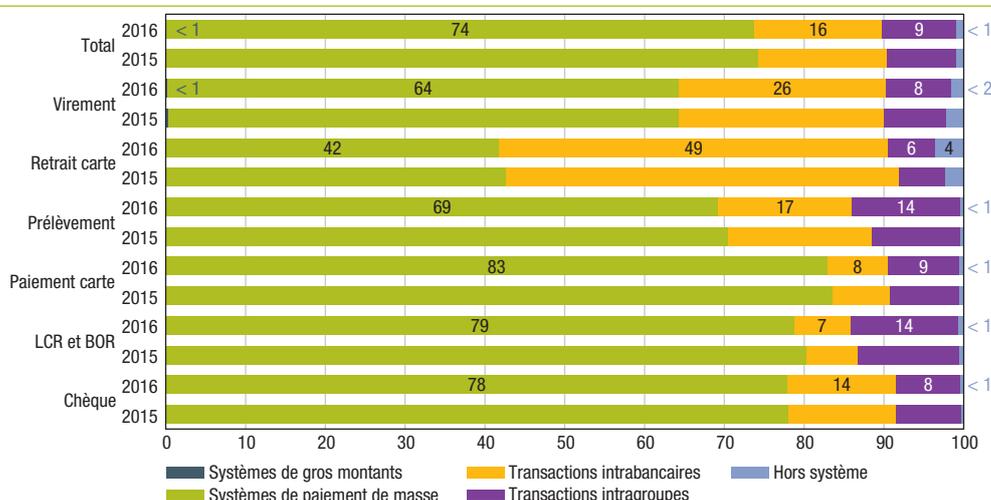
Source : Banque de France.

via les systèmes de gros montant) et 74 % des paiements en volume. Les échanges intrabancaires (au sein d'un même établissement) représentent pour leur part 21 % en valeur et 16 % en volume. Les échanges intragroupe (au sein d'un même groupe bancaire) représentent quant à eux 4 % des paiements en valeur et 9 % en volume. Enfin, les échanges interbancaires hors système de paiement représentent 9 % des paiements en valeur et 1 % en volume pour les transactions.

Cette répartition est globalement homogène pour les différents moyens de paiement, à l'exception des retraits par carte. En effet, la politique de tarification des banques sur les retraits effectués en dehors de leurs réseaux favorise les transactions intrabancaires (qui représentent 49 % en volume et 58 % en valeur).

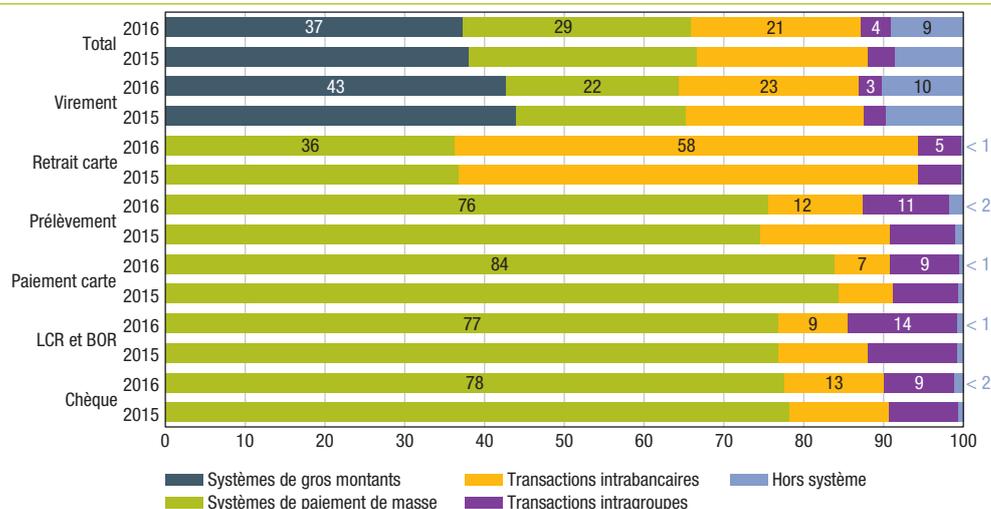
Entre 2015 et 2016, la répartition entre les différents canaux d'échanges est restée globalement stable, tant en volume qu'en valeur.

Graphique 6 Répartition du nombre de transactions par canal d'échange et par moyen de paiement
(en %)



Source : Banque de France.

Graphique 7 Répartition du montant des transactions par canal d'échange et par moyen de paiement
(en %)



Source : Banque de France.

2| L'utilisation des moyens de paiement scripturaux en Europe

Dans l'Union européenne (UE), et de façon homogène, la carte reste le moyen de paiement scriptural le plus utilisé. Seule l'Allemagne déroge à ce constat, avec une utilisation prédominante du prélèvement comme mode de paiement scriptural (51 % des transactions). De ce fait, l'Allemagne représente 44 % du nombre de prélèvements émis dans l'UE, devant la France et le Royaume-Uni (16 %).

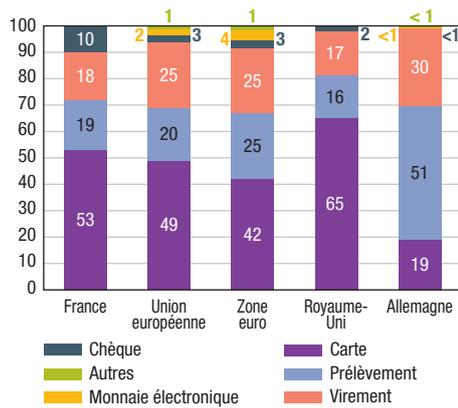
Le Royaume-Uni est le premier pays dans l'UE au regard des flux de paiements scripturaux émis, tant en volume (21 % du total européen) qu'en

valeur (34 % du total), avec notamment un poids relativement plus important dans les flux de paiement par carte (38 % des montants payés par carte dans l'UE).

Comme en 2015, La France se situe au troisième rang derrière l'Allemagne et le Royaume-Uni dans l'UE pour l'utilisation des moyens de paiement, tant en volume qu'en montant (respectivement 17 % et 10 %), tout en se distinguant par un usage très intensif du chèque, pour lequel elle représente 71 % du nombre de chèques émis dans l'UE, loin devant le Royaume-Uni (16 %) et l'Italie (6 %).

Graphique 8 Répartition du nombre de transactions par moyen de paiement dans différentes zones géographiques

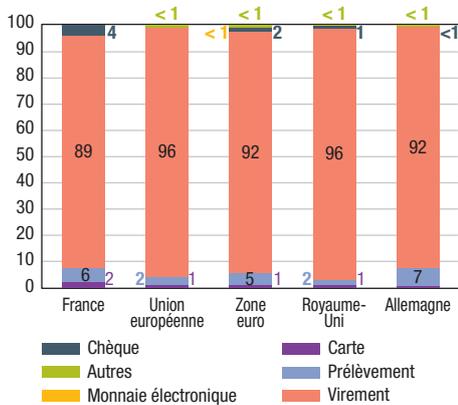
(en %)



Sources : Banque de France et Banque centrale européenne.

Graphique 9 Répartition du montant des transactions par moyen de paiement dans différentes zones géographiques

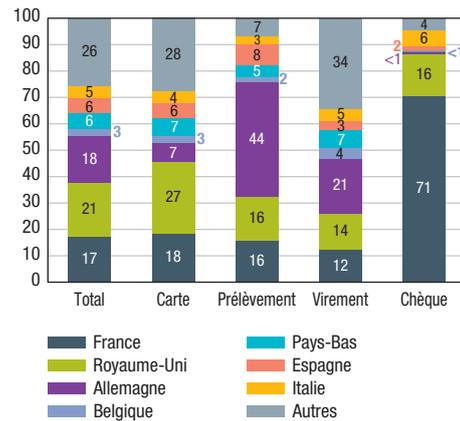
(en %)



Sources : Banque de France et Banque centrale européenne.

Graphique 10 Répartition du nombre de transactions par pays pour chaque moyen de paiement

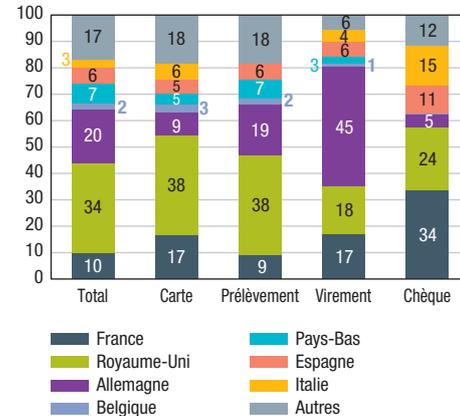
(en %)



Sources : Banque de France et Banque centrale européenne.

Graphique 11 Répartition du montant des transactions par pays pour chaque moyen de paiement

(en %)

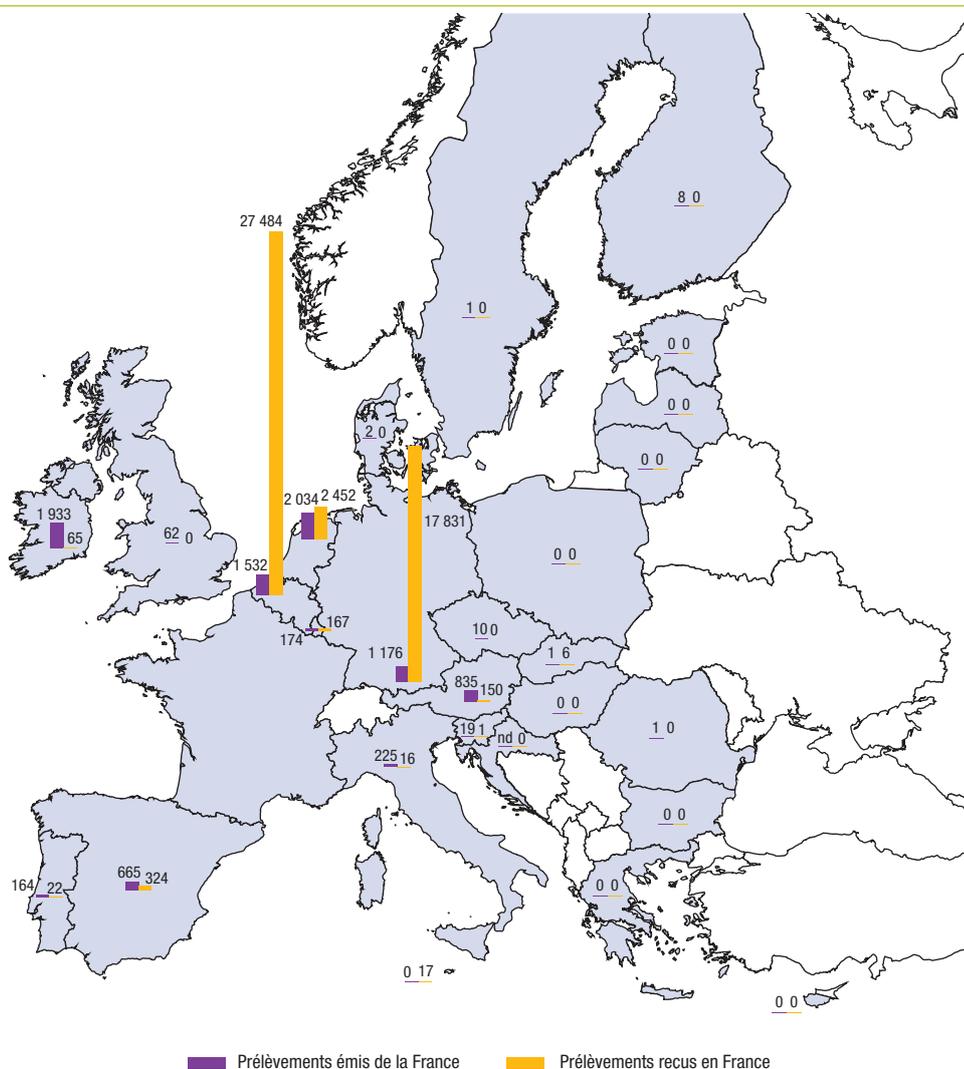


Sources : Banque de France et Banque centrale européenne.

Concernant le **prélèvement**, la France émet une partie marginale de ses flux vers l'UE (8,6 milliards d'euros, ce qui représente moins de 1 % de la totalité des prélèvements effectués en France). Les Pays-Bas, avec 23 % des montants émis pour 2 milliards d'euros, est le pays vers lequel les créanciers des banques localisées en France émettent le plus de flux de prélèvements, suivis par l'Irlande (22%, soit 1,9 milliard d'euros) et la Belgique (17%, 1,5 milliard d'euros). En réception, les flux de

prélèvements émis par des créanciers étrangers vers des comptes tenus par des établissements français sont plus significatifs, et atteignent 48,5 milliards d'euros en 2016; les prélèvements transfrontaliers représentent ainsi 3 % des prélèvements reçus sur les comptes français. La Belgique arrive largement en tête avec 27 milliards d'euros de prélèvements émis en 2016 sur des comptes français, suivie de l'Allemagne (17,8 milliards d'euros) et des Pays-Bas (2,5 milliards d'euros).

Graphique 13 Prélèvements échangés entre la France et les autres pays de l'Union européenne en montant
(en millions d'euros)



Sources : Banque de France et Banque centrale européenne.